

COMPIÈGNE, le 2 décembre 2015

Affaire suivie par Serge COCHARD  
serge.cochard@agglo-compiegne.fr  
GS n°15-L171  
Aménagement éco\LE MEUX\ZI Le  
Meux\Commercialisation\Den Braven

**Madame Sabrina ASSATI**  
**Société DEN BRAVEN France**  
**ZI LE MEUX**  
**Rue du Buisson du Roi**  
**BP 20114**  
  
**60881 LE MEUX Cédex**

**Objet : Remise en état du site**

*Jal*

Madame,


Vous avez demandé à l'Agglomération de la Région de Compiègne de vous transmettre son avis concernant les conditions de remise en état du site de la société DEN BRAVEN, situé Rue du Buisson du Roi sur la commune de LE MEUX, en cas d'arrêt définitif de l'exploitation de celui-ci.

Dans cette optique, la société DEN BRAVEN, en cas de cessation d'activité, devra respecter les dispositions stipulées aux articles R512-39-1 à R512-39-6 du Code de l'environnement - Livre V.

Les exploitants s'engagent notamment à :

- Neutraliser et/ou démanteler les installations et équipements existants
- Faire évacuer les matériaux et déchets restants par des sociétés spécialisées vers des filières adaptées
- Si besoin, dépolluer les sols ou mettre en œuvre des mesures de maîtrise des risques ou de surveillance liées aux pollutions identifiées. Dans ce cas, la société DEN BRAVEN devra réaliser une étude de sols permettant de diagnostiquer l'état de pollution et les risques potentiels encourus pour l'environnement, ou attester de son bon état compatible avec un usage futur déterminé.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Evelyne LE CHAPELLE,  
  
Maire de LE MEUX  
(OISE)  
